



Vente mur restaurant

Par **Assunta**, le **04/09/2023** à **14:51**

Bonjour, je suis propriétaire des murs d'un restaurant et mon locataire va passer devant le tribunal prochainement suite à plusieurs défauts de paiement du loyer. J'ai appris récemment qu'il doit également de l'argent au fisc. De mon côté je souhaiterais vendre ce local. Donc dois je attendre le jugement avant de mettre en vente ? Quels problèmes je peux avoir si finalement avant d'avoir trouvé un acquéreur mon locataire est mis en liquidation judiciaire ? D'avance merci de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **04/09/2023** à **15:12**

Bonjour

Tant qu'il n'y a pas eu liquidation prononcée, vous ne pouvez pas considérer le local vendable, même si juridiquement, les murs peuvent l'être.